



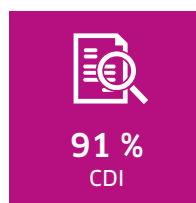
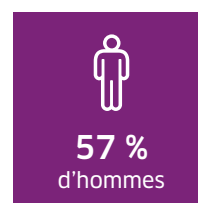
Le marché du bricolage représente aujourd'hui le premier secteur d'équipement du foyer et connaît une croissance régulière de 3 à 4 % par an. Explosion du nombre d'adeptes, évolution des habitudes (plaisir de faire soi-même) et des produits, boom de la construction et contraintes du pouvoir d'achat sont autant d'éléments qui contribuent à ce dynamisme.

Le secteur se caractérise par une forte évolution des métiers en lien avec la problématique du développement durable dans le bâtiment (engagements du Grenelle de l'Environnement) et la sécurité des produits. Ces paramètres impactent fortement l'organisation du travail et les métiers de la branche.

Afin de répondre aux besoins de ses entreprises en matière de recrutement et de qualification et de renforcer la sécurisation des parcours des salariés, la branche s'investit sur le champ de la formation et des certifications.

A noter qu'en 2016, la branche s'est mobilisée pour finaliser le travail de refonte des CQP.

DONNÉES CLÉS



PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE :

La branche des magasins de bricolage rassemble les entreprises relevant de la CCN n°3232* et répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 47.52B, « Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus) », présentant une surface minimale de 400 m², dont l'activité se caractérise par la vente au détail en libre-service assisté d'articles de bricolage, et possédant dans leurs points de vente, au minimum et obligatoirement, les 6 rayons suivants :

- > bois et découpe,
- > outillage,
- > quincaillerie,
- > électricité,
- > peinture
- > décoration.

* Convention collective nationale du bricolage (Vente au détail en libre-service) du 30 septembre 1991 - Brochure n°3232 - IDCC 1606

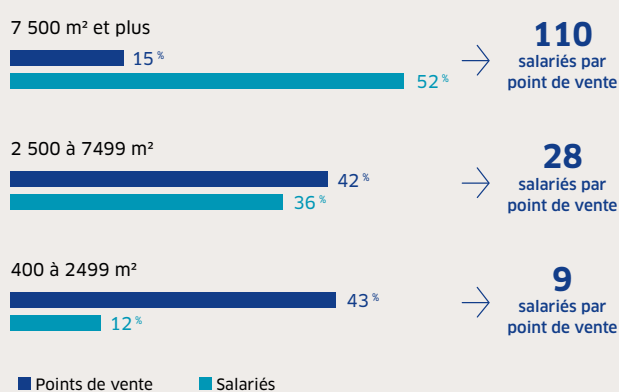


VOLET ÉCONOMIQUE

La branche recense **2 114** points de vente d'une surface minimale de 400 m². La taille des points de vente tend à augmenter : la part des points de vente ayant une surface comprise entre 400 et 2 499 m² (43 %) diminue depuis 2008 au bénéfice des plus grandes surfaces.



ZOOM SUR LES 2 114 POINTS DE VENTE D'AU MOINS 400 M²

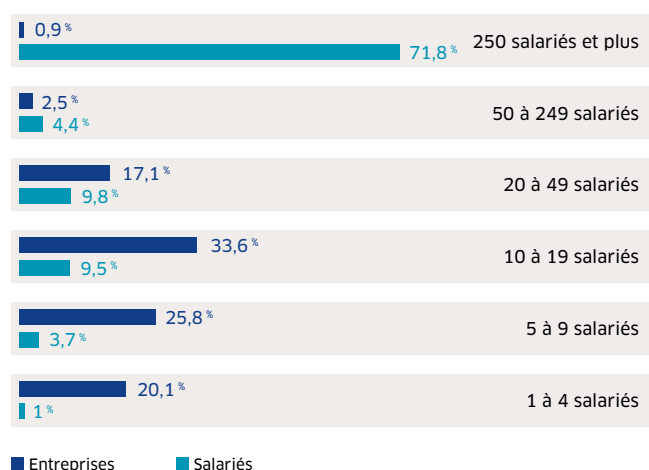


UNE CONCENTRATION DES EFFECTIFS SALARIÉS AU SEIN DES ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS

72 % des salariés exercent au sein de ces grandes entreprises qui ne représentent que **1 %** des entreprises de la branche.

Inversement, **14,2 %** des effectifs salariés exercent au sein d'entreprises de moins de 20 salariés qui représentent **79,5 %** des entreprises de la branche.

Répartition des entreprises et des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise



VOLET EMPLOI

LA BRANCHE EMPLOIE PRÈS DE 69 500 SALARIÉS

Après avoir augmenté de **28 %** entre 2002 et 2007, l'évolution des effectifs salariés est relativement stable depuis 2007.

Les hommes représentent **57 %** des salariés, soit une proportion relativement stable depuis une dizaine d'années.

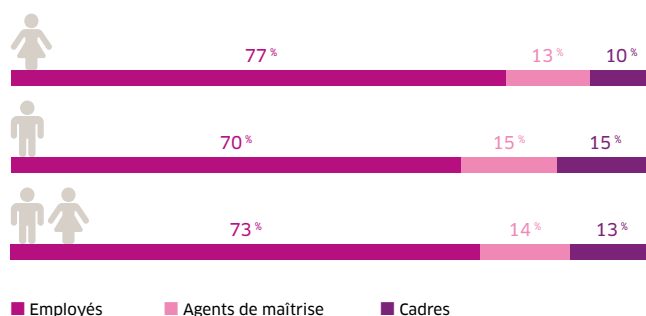
Les hommes sont un peu plus représentés dans les entreprises de 250 salariés : **60 %** vs près de **50 %** dans les entreprises de moins de 10 salariés.



PRÈS DE TROIS SALARIÉS SUR QUATRE ONT LE STATUT D'EMPLOYÉ

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, cette proportion s'élève à **76 %** vs **73 %** dans les entreprises de 10 salariés et plus. A contrario, les agents de maîtrise sont un peu plus représentés dans les grandes entreprises (**14 %** vs **10 %** dans les entreprises de moins de 10 salariés).

Répartition des salariés selon le statut professionnel et le sexe





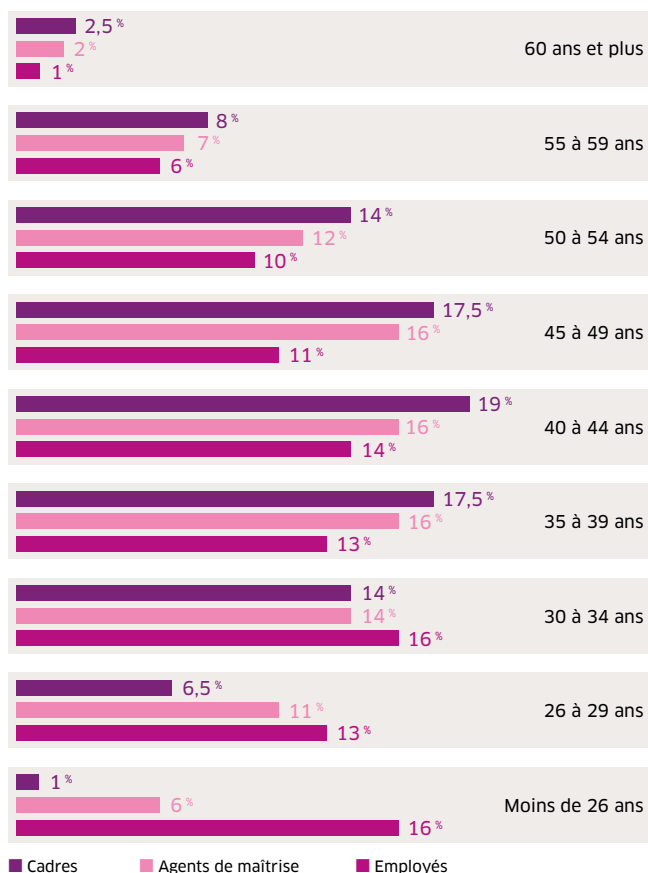
► MOYENNE D'ÂGE 38,8 ANS

12 % des salariés ont moins de 26 ans, **32 %** ont 45 ans et plus.

L'âge moyen est relativement stable d'une année à l'autre. Il est identique selon le sexe et varie selon le statut professionnel :

37,8 ans pour les employés,
40,6 ans pour les agents de maîtrise,
42,9 ans pour les cadres.

Répartition des effectifs selon l'âge et le statut professionnel



ÉTUDE DES QUALIFICATIONS, DES PARCOURS ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

L'objectif de cette étude était d'identifier dans les branches du commerce commanditaires (dont le bricolage) les trajectoires d'évolution professionnelle ainsi que les modes d'acquisition des connaissances et des compétences, de repérer les besoins de formation pour accompagner les évolutions internes des salariés, de présenter différents moyens de valoriser les évolutions des salariés.

Retrouvez les résultats de l'étude sur le site du Forco : <http://www.forco.org/Branche/PanoramasEtEtudesDeBranche>



LE GUIDE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Un guide sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à destination des services RH a été réalisé en 2016 : une partie juridique rappelle le droit en matière d'égalité professionnelle et quelques exemples de bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans des branches du commerce et hors commerce sont présentées.

Retrouvez le guide pratique égalité sur le site du Forco : <http://www.forco.org/Branche/PanoramasEtEtudesDeBranche>

► 10 ANS D'ANCIENNETÉ MOYENNE DANS L'ENTREPRISE

38 % des salariés exercent au sein de la même entreprise depuis moins de **5 ans**, **24 %** des salariés ont au minimum **15 ans** d'ancienneté.

► 9 SALARIÉS SUR 10 EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

► 88 % DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Cette proportion est identique à l'année précédente mais tend à la hausse.

Le temps partiel concerne davantage :

Les femmes **22 %** sont à temps partiel, **5 %** des hommes.

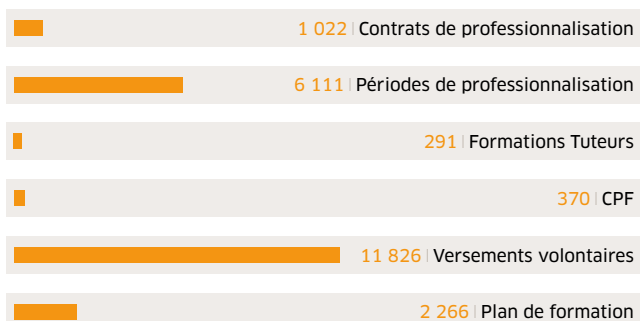
Les employés **15 %** sont à temps partiel, **4 %** des agents de maîtrise, **5 %** des cadres.





VOLET FORMATION (PRINCIPAUX DISPOSITIFS)

Répartition des stagiaires par dispositif



► LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

1 022 contrats de professionnalisation :

- > 44 % des bénéficiaires sont des femmes,
- > 90 % ont moins de 26 ans,
- > 86 % se déroulent dans des entreprises de 250 salariés et plus.

Principaux diplômes ou qualifications préparés :

- > BTS Management des Unités Commerciales,
- > Titre Vendeur conseil en magasin.



LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Dans la branche du Bricolage, 5 CQP mis en place par les partenaires sociaux attestent d'une qualification acquise à travers l'expérience professionnelle et/ou le parcours de formation du salarié :

- > Employé SAV
- > Hôte/hôtesse de caisse (remplace Caissier réassortisseur)
- > Chef de secteur
- > Chef de magasin
- > Vendeur conseil en magasin de bricolage (remplace Vendeur qualifié)

Les travaux de rénovation sur 2 CQP, en collaboration avec l'AFPA ont pris fin en 2016. L'objectif étant de les actualiser, les rendre éligibles à la VAE (validation des acquis de l'expérience) et au CPF (compte personnel de formation).

Six fiches métiers ont été élaborées, les métiers les plus courants et représentatifs de la Branche sont décrits, à savoir : Conseiller de vente, Chef de secteur, Chef de rayon, Directeur de magasin, Hôte de caisse/accueil, Employé logistique en magasin.

Retrouvez prochainement ces fiches (voir page 3) sur le site du Forco : <http://www.forco.org/Branche/PanoramasEtEtudesDeBranche>

► LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

6 111 stagiaires dont 93 % visant une période de professionnalisation inscrite à l'inventaire CNCP :

- > 30 % de femmes,
- > 7 % de moins de 26 ans, 63 % de 26 à 44 ans et 30 % de 45 ans et plus,
- > 61 % des stagiaires sont employés.
- > 21 % sont agents de maîtrise et 18 % cadres.

Principaux thèmes de formation :

- > Sauveteur Secouriste du Travail,
- > CACES.

► LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

370 salariés ont bénéficié d'une formation dans le cadre du CPF, dont :

- > 47 % de femmes,
- > 61 % d'employés-ouvriers,
- > 35 % de 45 ans et plus.

La majorité des formations ont pour thématique :

- > les langues étrangères, essentiellement l'anglais,
- > la bureautique,
- > CACES.

Sources : enquête emploi formation auprès des entreprises sur l'année 2016 - Panorama Trade Dimensions 2016 - Bases Forco 2016



BRICOLAGE



BRICOLAGE



BRICOLAGE



BRICOLAGE